

POLITIQUE SUR D'HARCÈLEMENT DU CLUB DE SOCCER ST-HUBERT



Politique sur le harcèlement

Le Club de soccer St-Hubert s'est engagé à respecter les normes les plus élevées en matière de droits de la personne, de sécurité et de création d'un environnement exempt de harcèlement pour ses membres. La politique s'appliquera à tous les directeurs, membres du personnel, entraîneurs, directeurs, convocateurs, arbitres, joueurs et bénévoles.

Le club se conformera à la politique de Soccer Québec, dont une copie est jointe.

La politique s'applique au harcèlement qui peut survenir au cours de toutes les activités, activités et événements du club entre personnes associées au club, mais en dehors des activités, événements et activités où un tel harcèlement affecte négativement les relations au sein du milieu de travail et de l'environnement sportif du club.

Le Club de soccer St-Hubert va :

- Adhérer à la politique de harcèlement de Soccer Québec
- Passez régulièrement en revue la politique du club pour vous assurer qu'elle respecte les obligations en matière de droits humains.
- Identifier un responsable de harcèlement de club.
- Maintenir la confidentialité des plaintes et des demandes de renseignements.
- Reconnaître le droit de toute personne victime de harcèlement de demander l'assistance de la Commission ontarienne des droits de la personne.

Lien Soccer Québec : <https://soccerquebec.org/wp-content/uploads/2018/06/politique-sur-la-prevention-du-harcelement.pdf>

#NOTRECLUB
NOTRE HISTOIRE